

AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT NORD ISÈRE

AVIS SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA CAPI

NOVEMBRE 2013 |

INTRODUCTION

POUR RENDRE CET AVIS, DEMANDÉ OFFICIELLEMENT PAR LA CAPI EN SEPTEMBRE, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT NORD ISÈRE (CDD) A D'ABORD ORGANISÉ UNE RÉUNION PLÉNIÈRE LE MERCREDI 18 SEPTEMBRE, EN PRÉSENCE DE JANINE RIVOIRE, VICE-PRÉSIDENTE DE LA CAPI, DÉLÉGUÉE AU PROJET DE TERRITOIRE, GPRA, ET AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT, STÉPHANE RABILLOUD, DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT À LA CAPI ET CINDY PRUD'HOMME, CHARGÉE DE MISSION À LA CAPI ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN CHARGE DE CE DOSSIER. DEPUIS, LES MEMBRES SE SONT RETROUVÉS LORS DE DEUX RÉUNIONS INTERMÉDIAIRES OÙ ILS ONT PU ÉCHANGER SUR CE PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE. ILS TIENNENT À SOULIGNER QUE LES DIFFICULTÉS ONT ÉTÉ NOMBREUSES POUR RENDRE UN AVIS LE PLUS INFORMÉ ET LE PLUS CLAIR POSSIBLE.

D'ABORD, LE TEMPS DONNÉ EST RELATIVEMENT COURT PAR RAPPORT À UNE DÉMARCHE INITIÉE DEPUIS PLUS D'UN

AN ET PARTICULIÈREMENT DENSE EN INFORMATIONS ET EN QUESTIONNEMENTS DIVERS. DE PLUS, LE FAIT D'ÉTUДИER CETTE DÉMARCHE EN PARALLÈLE DES SERVICES DE LA CAPI A IMPLIQUÉ UN TRAVAIL SUR DES VERSIONS DE CARTES OU D'ÉCRITS TOUJOURS EN PROJET, CE QUI EST LOIN D'ÊTRE ÉVIDENT POUR LA COMPRÉHENSION GLOBALE ET POUR UNE ÉTUDE PRÉCISE DES DOCUMENTS. CELA A TOUT DE MÊME PERMIS UNE PRISE EN COMPTE PLUS RAPIDE PAR LES SERVICES DE LA CAPI DE CERTAINES REMARQUES LORS DES VERSIONS PRÉCÉDENTES.

MALGRÉ CES DIFFICULTÉS, CE TRAVAIL POUR DONNER UN AVIS A ÉTÉ TRÈS ENRICHISSANT ET A PERMIS DE SOULEVER DE NOMBREUSES PROBLÉMATIQUES INTÉRESSANTES ET QU'IL EST TRÈS IMPORTANT DE TOUJOURS GARDER À L'ESPRIT, NOTAMMENT DANS LES TRAVAUX MENÉS EN INTERNE PAR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT.

UNE DÉMARCHE APPROUVÉE TANT POUR LA MÉTHODE EMPLOYÉE QUE POUR CE QU'ELLE REPRÉSENTE POUR LE TERRITOIRE

Le CdD tient à saluer ce PAD et cela à différents niveaux. En effet, la CAPI est une intercommunalité très jeune puisqu'elle aura sept ans au début de l'année 2014 et sa mise en place n'a pas été facile. Le CdD a participé à la construction et aux premiers pas de cette nouvelle entité et peut dire qu'il est très heureux de voir cette démarche de PAD être ainsi mise en place. La façon de faire est notamment très appréciée. En effet, en partant de ce que les élus avaient à dire (à travers un questionnaire puis des réunions par secteurs et des ateliers thématiques), la CAPI s'est assurée que ce soient bien les principaux enjeux portés par l'ensemble des vingt-trois communes qui soient mis en avant et qui puissent être discutés. Le CdD apprécie d'ailleurs que Succieu et Châteautilain aient été associés dès le départ à la démarche et considérés comme des membres à part entière de la collectivité. Le fait qu'il y ait eu une participation exceptionnelle de la part des élus montre bien qu'une attente de leur part existait réellement et que tout ce travail sur le PAD est nécessaire pour le territoire. Il a permis la rencontre des acteurs sur celui-ci et le partage autour de problématiques communes mais pas forcément exprimées de la même manière. Ainsi, une vision mutuelle se dégage et c'est une très bonne chose pour le

territoire et une belle réussite lorsque l'on regarde en arrière et que l'on voit les tensions qui ont pu exister par le passé.

En plus de cette écoute de la parole de chacun, la démarche PAD permet de rassembler en un seul document tout ce qui a pu être fait dans de très nombreux domaines sur le territoire et qui a donné lieu à une quantité très importante d'études, de cartes ou d'écrits en tout genre. En rassemblant tout cela et en lui donnant une cohérence, ce PAD permet une meilleure lecture de toutes les politiques menées depuis la création de la CAPI mais aussi de tout ce qui a évolué depuis une dizaine d'années et qui ne dépend pas de l'intercommunalité (le SCoT par exemple). Ce PAD permet de mettre des mots et des cartes sur des notions qui doivent être partagées à l'échelle de la communauté d'agglomération mais aussi sur des éléments que tout le monde avait en tête mais qui n'étaient pas réellement formalisés. Et il offre une vue d'ensemble à la fois très intéressante mais aussi essentielle pour aborder au mieux la majorité des questionnements. Toute réflexion peut ainsi se faire à une échelle plus large.

UNE DÉMARCHE PORTEUSE DE NOMBREUSES PROBLÉMATIQUES À BIEN PRENDRE EN COMPTE

SI L'ARTICULATION D'ENSEMBLE DU PAD EN TROIS AXES CONVIENT BIEN, LE CDD VEUT ATTIRER L'ATTENTION SUR CERTAINS POINTS PLUS PARTICULIERS QUI LUI SEMBLent VÉRITABLEMENT ESSENTIELS ET QU'IL ENTEND RAPPELER.

MUTUALISATION ET DENSIFICATION

L'idée de mutualisation portée par le PAD, notamment dans l'orientation 4 (« *Penser l'aménagement en s'appuyant sur la logique de bassins territoriaux pour assumer un développement complémentaire des communes* ») est très bien vue par le CdD. En effet, il semble important que les communes puissent ne pas être bloquées dans leur développement par des règles alors qu'il serait possible de trouver un compromis intéressant, en se mettant d'accord avec des communes

voisines. Néanmoins, cela ne doit pas se faire au détriment d'une densification nécessaire pour éviter tout étalement urbain, qui implique aussi la modification d'usages de terres, parfois de qualité. Cette notion essentielle est évoquée dans le PAD mais pas sous l'angle d'objectifs concrets, alors que ce sont ceux-ci qui permettent d'avoir une vision réelle. Le CdD tient donc à rappeler cette idée afin qu'elle soit vraiment au cœur de toute opération de développement dans les communes.

VISION PROSPECTIVE

Pour le CdD, si le document et les cartes sont extrêmement intéressants, ils apparaissent plus comme une vision actuelle du territoire que comme une façon de se projeter dans l'avenir. En effet, en termes d'accueil quantitatifs de population ou d'augmentation d'espaces

industriels ou de services, aucune donnée n'est avancée. Il est évident que c'est compliqué mais ce sont pourtant des éléments essentiels qui permettent de mieux comprendre les enjeux fonciers et d'envisager quelle consommation de terre est possible et à quels endroits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

C'est une notion qui apparaît de manière importante dans l'ensemble du PAD, et notamment dans un premier axe (« *une trame naturelle et agricole pour la CAPI* »). Le CdD insiste sur le fait que l'inversion du regard (se baser sur les espaces naturels et agricoles pour réfléchir à l'aménagement) est une très bonne chose mais qu'il convient bien de faire le plus attention possible aux terres agricoles les mieux dotées en termes agronomiques, en termes d'irrigation (dans l'optique d'une meilleure gestion

de l'eau) mais aussi celles où des investissements (publics comme privés) ont déjà eu lieu. Or, sur le territoire de la CAPI, il s'avère que les meilleurs terrains agricoles se situent principalement dans le cœur de la vallée urbaine, là où se concentrent tous les principaux enjeux. Des choix doivent donc être effectués et le CdD insiste sur l'importance de la préservation des terres agricoles les plus intéressantes.

LE CŒUR DE LA VALLÉE URBAINE

Le PAD montre bien que c'est au cœur de la vallée urbaine que tous les enjeux principaux se concentrent. Ce n'est pas une surprise car le développement du territoire s'est toujours fait autour de cet axe Est-Ouest. Sur celui-ci, le CdD veut attirer l'attention sur la voie ferrée. En effet, si le projet autour des quatre secteurs gares de

l'agglomération est très bien perçu, le CdD se demande si un travail ne pourrait pas être mené sur la voie qui les relie et qui a une vraie importance sur le territoire. L'interrogation principale porte sur la construction d'une troisième voie qui permettrait un meilleur trafic. Ce pourrait être affiché de façon plus claire dans le PAD.

DÉVELOPPEMENT DES FRANGES

Dans tout le PAD, une importance est donnée aux franges du territoire de la CAPI (périurbaines ou plus rurales) puisque des éléments concrets sont annoncés (par rapport à la mobilité ou à la présence de services et commerces). Néanmoins, une réflexion supplémentaire est soulevée par le CdD et n'est pas évoquée dans le PAD. Il s'agit du développement possible du télétravail et donc des moyens de communication les plus efficaces possibles entre la vallée et ces franges. En effet,

le télétravail permet de rééquilibrer en partie des inégalités territoriales existantes et, sur un territoire comme celui de la CAPI, marqué par la vallée urbaine et la présence de communes plus rurales, c'est une problématique qui pourrait avoir beaucoup de sens et apporterait une vraie valeur ajoutée. Il serait opportun d'envisager la présence de relevés ou cartes des autoroutes de l'information déjà présentes sur le territoire et de celles qui sont prévues.

UNE DÉMARCHE QUI DEMANDE UNE SUITE CONCRÈTE ET UNE PRÉSENTATION AUX TERRITOIRES VOISINS

Si le PAD est donc vu comme une démarche positive, la suite qui sera donnée à ce travail, déjà très important, est un point que le CdD souhaite soulever. En effet, en plus des approfondissements sur les différentes zones à enjeux, qui seront menés au cours du premier semestre 2014, il serait important que les orientations et propositions validées avant la fin du mandat puissent être transférées aux équipes municipales renouvelées afin qu'une cohérence soit préservée. Il est indispensable qu'un tel document puisse servir de base de réflexion pour l'avenir. De plus, pour que ce qui est annoncé soit réalisé, le CdD s'interroge sur les moyens qui devraient être alloués pour mettre en œuvre toutes les dispositions prises dans ce PAD. Il ne s'agit pas seulement d'afficher des objectifs mais il faut être en capacité de les assumer dans l'action concrète même si, évidemment, ce document n'est aucunement prescriptif ni réglementaire. Mais, si les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) deviennent intercommunaux dans le futur, cette démarche de PAD constitue une réflexion préalable très intéressante car les grandes problématiques sont

évoquées et l'ensemble du processus montre une capacité des élus à porter un projet commun.

Un autre point soulevé est l'importance de ne pas restreindre cette démarche uniquement au territoire de la CAPI. En effet, si le PAD porte bien sur le territoire intercommunal, celui-ci n'est pas un îlot et a de très fortes interactions avec tous les territoires qui l'entourent. Dans la suite du travail à donner, il apparaît donc nécessaire de dialoguer avec toutes les intercommunalités voisines afin de voir comment le travail mené peut s'intégrer ou faire écho à des enjeux qui sont forcément liés (sur les mobilités ou les pôles de centralité par exemple). Par sa taille démographique, son poids économique et son importance politique (présence au Pôle Métropolitain notamment), la CAPI apparaît comme une intercommunalité importante du Nord Isère, voire comme une vitrine de ce territoire. Cette démarche de PAD à la fois innovante et ambitieuse devrait pouvoir bénéficier aux intercommunalités voisines.

CONCLUSION

EN RÉSUMÉ, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ACCUEILLE FAVORABLEMENT CE PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE. IL CONSIDÈRE QUE LA DÉMARCHE INITIÉE MONTRE LA VOLONTÉ DES ÉLUS DE LA CAPI DE TRAVAILLER ENSEMBLE POUR LE TERRITOIRE. DE NOMBREUSES PROBLÉMATIQUES SONT SOULEVÉES ET LE CdD ATTIRE L'ATTENTION SUR

CERTAINS POINTS PARTICULIERS QU'IL ESTIME PEUT-ÊTRE INSUFFISAMMENT TRAITÉS. LA SUITE DE CE PAD EST AUSSI À PENSER DÈS MAINTENANT CAR C'EST UN TRAVAIL DE QUALITÉ DONT IL FAUT IMPÉRATIVEMENT SE SERVIR POUR FAIRE AVANCER LE TERRITOIRE, AVEC UNE OPTIQUE D'OUVERTURE VERS LES TERRITOIRES VOISINS.

